unieux.commun[e]

N° 43 - Décembre 2016

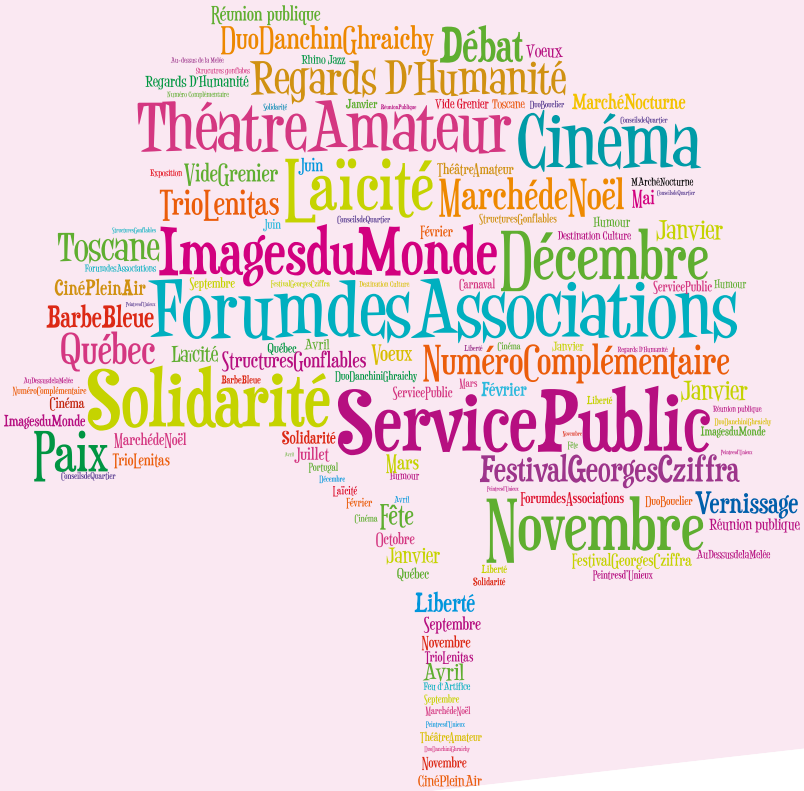

ACTUALITÉS

Parc Nelson Mandela : de nouveaux équipements !

DOSSIER

Saint-Etienne Métrople, extension de compétences

FINANCES

Accord avec Dexia, Unieux a fait le bon choix !

ville d'Unieux
Porte des Gorges de la Loire

La Rétro de l'année 2016 !

Salle comble pour l'avant-première animée d'Heidi au Quarto.

Un carnaval réussi malgré la pluie !

23e Festival Georges Cziffra Découvertes musicales pour les écoles.

Rencontre inter Conseils Municipaux Enfants à Geoffroy Guichard

40 bougies pour l'école de musique d'Unieux Musi' Val !

Le voyage à Fréjus organisé par le SIDR.

Début d'été avec la traditionnelle journée structures gonflables et ciné plein air !

Travaux de mise en accessibilité dans certains équipements municipaux.

12e forum des associations

2e Rencontres de théâtre amateur.

3e édition des Automnales d'Art'Ux, qui a conquis le public par son raffinement !

Joyeuses fêtes !!

[e]dito

[LE MAIRE

Madame, Monsieur,
L'actualité économique est dense pour notre commune. Aux bonnes nouvelles succède malheureusement une mauvaise nouvelle. Commençons par les premières.
L'entreprise CLEXTRAL, fleuron industriel dans la fabrication de machines spécialisées dans l'extrusion, vient de fêter les 60 ans de son activité. Cette industrie particulièrement innovante a de nombreux projets de développement à moyen et long terme sur le site de l'Ondaine à Firminy et Unieux. La municipalité veille particulièrement à ce que Saint-Étienne Métropole, qui détient la compétence économique, accompagne ces projets afin qu'ils se concrétisent. La décision de l'État de retenir CLEXTRAL dans son appel à projet « Usine du futur » vient conforter le développement de l'entreprise qui devrait être créateur d'activités et d'emplois dans les prochaines années à Unieux.
Les entreprises ARPEGE industrie et ECOLEA qui interviennent respectivement dans le domaine du service aux entreprises et de la construction de presse à huiles viennent de s'installer dans les locaux municipaux du parc Holtzer inoccupés depuis de nombreuses années. Les 13 emplois et le développement de leurs activités en plus du loyer reversé à la commune constituent d'excellentes nouvelles pour la commune.
À l'inverse, nous venons d'apprendre la décision inique de fermeture de l'Acièrie et la suppression de 70 emplois prise par la direction de la société métallurgique Aubert et Duval. Des décisions inexplicables quand on sait que la maison mère ERAMET a distribué 300 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires ces dernières années. Une décision que ne devraient accepter ni la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui lui a attribué il y a quelques semaines 1.2 million d'euros de subvention publique, ni l'État qui est actionnaire minoritaire d'ERAMET.
La municipalité est évidemment aux côtés des salariés pour exiger l'annulation de cette décision comme elle est aux côtés de CLEXTRAL pour l'accompagner dans son développement.
Dans ce clair-obscur économique, je veux vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2017 qui approche, des vœux de paix, de solidarité, de santé et de bonheur pour vous-même et vos proches.

Cordialement,

Christophe FAVERJON
Maire d'Unieux

Christophe Faverjon

[Sommaire

04 - ACTUALITÉS
Parc Nelson Mandela : de nouveaux équipements ! - L'entreprise Arpège s'agrandit au Parc Holtzer - Nouvelle équipe pour le CME - Elections : pensez à vous inscrire - Apiculture : déclaration de ruches - Industrie : Clextral a fêté ses 60 ans d'innovation - Portage de repas à domicile - Chantiers éducatifs - Infos séniors

10 - DOSSIER
Saint-Etienne Métropole, extension de compétences - Interview de René Perrot, 1er Adjoint

14 -DÉVELOPPEMENT DURABLE
Extinction de l'éclairage public

16 - ZOOM SUR LES SERVICES
Les Services Techniques

17 - FINANCES
Accord avec Dexia : Unieux a fait le bon choix !

18 - SPORT ET ASSOCIATIONS
Cours d'anglais : une ambiance so british - A.E.C.U : la section country en finale nationale - Permanence du secours populaire

19 - CULTURE
Fêtes de Noël : un programme riche et varié - Un million de prêts à la Médiathèque - Destination culture

21 - TRIBUNES

22- DÉTENTE

23 - ANNUAIRE & ÉTAT CIVIL

unieux.commun[e]
Magazine municipal édité par la municipalité d'Unieux n° 43
Directeur de publication : Christophe FAVERJON
Conception graphique : Service communication - Mairie d'Unieux
Impression : Imprimerie Sud Offset - 42150 St Étienne / La Ricamarie
Date de parution : *Décembre 2016*
Dépôt légal : *4e trimestre 2016*
Unieux en ligne : http://www.ville-unieux.fr

IMPRIM'VERT
Votre imprimeur agit pour l'environnement

PARC NELSON MANDELA
De nouveaux équipements ont vu le jour !

Depuis son inauguration, le parc Nelson Mandela ne cesse de se développer. Après l'installation de nouveaux jeux l'année dernière, c'est un espace sportif qui a vu le jour cet été !

Si vous avez envie de faire un peu de sport en extérieur, vous pourrez désormais allez vous défouler sur des appareils de fitness installés dans le parc Nelson Mandela !

Les 11 postes font travailler différentes parties du corps et permettent un échauffement correct du sportif, ou un peu de stretching après l'effort. Il ne faut pas être un sportif accompli pour les utiliser et le risque de blessure est quasi-inexistant, car les mouvements à effectuer sont doux. Un équipement est également conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite notamment en fauteuil roulant. N'hésitez pas à venir tester ces installations ! *(Taille minimum requise : 1,40m)*

ENTREPRISES
Arpège s'agrandit au Parc Holtzer

Depuis cet été, le grand local municipal situé au Parc Holtzer resté vacant depuis de longs mois est à nouveau occupé.

En effet, les entreprises Arpège Industrie et Ecoléa, gérées par Philippe Ramon et ses 12 collaborateurs, se sont installées dans ces locaux après un ensemble de travaux réalisés tant par leurs soins que par la commune.
Suite à l'assemblée générale du syndic, la réfection de la toiture de ce bâtiment sera prochainement réalisée.
L'entreprise Arpège, créée en 2003, est installée sur la commune depuis plusieurs années dans des locaux devenus trop exigus en raison de son développement sans cesse croissant. Arpège travaille surtout au service des industries pour lesquelles elle peut effectuer tout type d'achats aux meilleures conditions. Positionnée pour l'achat responsable et engagée dans une démarche de développement durable, cette entreprise privilégie les fournisseurs soucieux de l'environnement.

Local municipal - Parc Holtzer

L'entreprise Ecoléa, créée en 2013, fabrique des presses pour différentes huiles, cosmétiques et alimentaires. Ces clients sont exclusivement des petits producteurs tournés vers l'artisanat local et biologique. Son activité se développe progressivement vers de nombreux pays comme les États-Unis, la Suisse…

Philippe Ramon et ses collaborateurs

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS
Une nouvelle équipe en place !

C'est à l'occasion d'élections en bonne et due forme que les nouveaux membres du Conseil Municipal Enfants ont été élus dans chaque école par leurs camarades de CE2, CM1 et CM2. Les résultats ont été proclamés par Monsieur le Maire lors de la première séance plénière dans la salle du Conseil Municipal et l'année a déjà commencé avec un planning bien rempli !

Pour les élections, chaque école a été équipée d'un bureau de vote avec isoloirs et urne officielle : une première expérience pour beaucoup d'enfants !
Lors de la première séance plénière du mardi 11 octobre, Monsieur le Maire a proclamé les résultats avant la prise de parole de chaque nouvel élu(e) pour présenter son programme.
Le nécessaire à leurs nouvelles fonctions de jeune citoyen leur a été remis (sac, cahier, crayon, bulletin municipal...).

Comme chaque année, afin de permettre à tous les conseillers de se connaître, une rencontre d'intégration a été organisée à la réserve naturelle de Biterne dans la Plaine du Forez.
Tous les élus ont pu découvrir un bel espace protégé avec entre autres une exposition ludique et interactive sur les étangs foreziens menacés de disparaître.
Pour terminer chaleureusement cette journée, ils ont été accueillis par Karim, animateur du Secteur Jeunes et par les ados eux-mêmes qui leur ont fait découvrir leur lieu d'accueil, salle Roger Couderc ! Des jeux en bois avaient été installés pour l'occasion.

Les élus du CME ont aussi participé à la commémoration du 11 novembre en lisant un message de l'UFAC en l'honneur des victimes de la guerre.

Vous avez déménagé ?
Vous n'êtes pas sûr d'être inscrit ?

Pour voter en 2017
aux élections présidentielles et législatives,
il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune
au plus tard le 31 décembre 2016.

ELECTIONS
Pensez à vous inscrire !

Les personnes désireuses de se faire inscrire, ainsi que les nouveaux arrivants sur la commune, sont invités à effectuer leur inscription en mairie (service élections). Ils devront se munir de leur carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription et d'un justificatif de domicile, au plus tard le 31 décembre 2016 inclus. Ces demandes d'inscription permettront de voter à compter du 1er mars 2017.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour indiquer leur nouvelle adresse à la mairie afin de permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent être rattachés.

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec la mairie au plus tard le 31 décembre 2016 s'ils n'ont pas été informés par courrier fin novembre de leur inscription d'office sur les listes électorales.

Peuvent également être inscrits, **les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne** autre que la France qui résident sur le territoire français et jouissent de la capacité électorale dans leur pays d'origine (inscription valable uniquement pour les élections européennes et municipales).

APICULTURE
Déclaration de ruches : du 1/09 au 31/12

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Cette obligation participe à :
- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

*(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)*

INDUSTRIE
Clextral a fêté ses 60 ans d'innovation !

Basée à Firminy et implantée sur les cinq continents, Clextral (division du Groupe Legris Industrie) a fêté son 60e anniversaire en présence de 500 personnes, représentant 47 pays du monde entier. Allons découvrir cette entreprise, leader mondial en extrusion agroalimentaire qui travaille dans l'ombre.

Quelle est l'activité de Clextral ?
Clextral est une entreprise de mécanique qui conçoit et produit des machines destinées à plusieurs industries : l'agroalimentaire (cornflakes, snacks apéritifs, aliments pour poissons d'élevage, croquettes pour animaux, semoule de couscous…), l'industrie papetière (pâte à papier pour billets de banque et sécurité…), la plasturgie, l'industrie chimique et le nucléaire (pompes de sécurité). A l'origine du succès de cette société : l'extrudeur bivis.

L'extrusion bivis et l'invention de la cracotte

L'extrusion à double vis est devenue la spécialité de la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire (CAFL), l'ancien nom de Clextral, après le rachat en 1956 d'un brevet à son inventeur italien. Cette technologie a d'abord été utilisée pour la production de matières plastiques. En 1970, la CAFL fusionne avec la Société des Forges et Ateliers du Creusot pour donner naissance à Creusot-Loire qui a été suffisamment iconoclaste pour accepter de mettre de la farine dans une machine destinée à fabriquer du plastique. C'est alors un tournant décisif avec la création de la Cracotte de Danone, puis d'une série de céréales expansées pour le petit déjeuner et l'apéritif.

Que fait-on à Firminy ?
Le site de Firminy est dévolu à la conception et au montage d'extrudeurs, à la production des pièces clés des machines, fourreaux, éléments de vis, arbres, qui nécessitent une maîtrise métallurgique particulière.

Le reste est confié à des sous-traitants, dont la moitié se trouvent en région Rhône-Alpes. Il y a aussi un site de production au Danemark, pour remettre en état les grosses vis des machines de production d'aliments pour les poissons, et enfin un site de montage et de chaudronnerie au Chili, pour l'assemblage des machines destinées notamment à l'Amérique latine.

Deux moteurs de croissance conjugués : l'innovation et l'internationalisation
Clextral emploie actuellement 282 personnes. Le marché se compose d'une juxtaposition d'une vingtaine de niches applicatives, chacune avec des clients et des concurrents différents.
Clextral détient 30% du marché mondial pour la cuisson-extrusion dans l'industrie agroalimentaire, 70 % du marché des lignes de production de semoule de couscous, 70 % du marché de la fabrication de pâte à papier fiduciaire. Aujourd'hui, l'entreprise exporte vers 93 pays.
La réussite de l'entreprise repose sur deux moteurs de croissance conjugués, l'innovation et l'internationalisation.

Quels sont les projets d'avenir ?
Un codéveloppement est en cours dans le domaine de la porosification, qui consiste à « sécher des produits insécables » sans les dégrader. Les poudres poreuses obtenues par ce procédé qui utilise moins d'eau et d'énergie se réhydratent plus facilement. La porosification intéresse des industriels français qui ont créé un centre de recherche en Normandie, en association avec Clextral.
Autre partenariat prometteur : celui avec un laboratoire canadien dans les protéines végétales afin de transformer des fibres de lupin, luzerne, soja, pois, lentilles en steaks ou en tacos. Ces «viandes végétales» d'avenir sont au menu de l'un des programmes d'Innovation 2030 sur lequel Clextral fonde ses espoirs de croissance.

www.clextral.com

PORTAGE DE REPAS
Bien plus qu'une livraison, une veille sociale !

Le SIDR (Syndicat Intercommunal des Rives) propose pour les plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap, ou sortant d'hospitalisation, un service de portage de repas à domicile sur les communes de Çaloire, Fraisses, Saint-Paul en Cornillon et Unieux.

Sur simple appel téléphonique, la Cuisine centrale vous livre chez vous, sous 48h, un repas complet pour un tarif de 8.72 € *(7.72 € pour le deuxième repas livré, le même jour).*

Le service livre les repas pour les 7 jours de la semaine. Ils sont composés d'une entrée, d'un plat (légumes et viande), d'un produit laitier, d'un fruit ou d'un dessert et du pain.
Le SIDR s'engage à vous proposer des menus équilibrés utilisant le plus possible des produits locaux et issus de l'agriculture biologique.
Les repas sont livrés suivant le principe de la liaison froide. Les plats subissent un refroidissement rapide et sont stockés à une température de 0 à 3 degrés. Avec ce procédé les plats peuvent être préparés jusqu'à 3 jours avant la consommation.
Les livraisons s'effectuent avec des camions réfrigérés et les repas sont apportés dans des glacières isothermes.
Les plats sont proposés dans des barquettes individuelles étanches.

La distribution est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h30, à l'exception des jours fériés.

Le service de portage de repas ne se contente pas des livraisons, le personnel assure une véritable veille sociale en prévenant par exemple les amis, les familles en cas de dysfonctionnement. En contact permanent avec les travailleurs sociaux et la résidence autonomie de la Maison de l'Amitié, il fait le lien en cas de difficultés rencontrées par les usagers.

Un livret d'accueil précise l'organisation du portage des repas et un contrat de prestation définit les engagements réciproques du bénéficiaire et du service .

Une possibilité de prélèvement automatique en début de mois a été mise en place afin de faciliter les paiements de factures.

L'équipe de la Cuisine centrale située à Unieux est composée de 10 professionnels qui mettent toutes leurs compétences au service de la préparation et de la livraison des repas. Cuisiniers, aides de cuisine, personnels de livraisons enrichissent leur savoir-faire en bénéficiant de formations professionnelles.

N'hésitez pas à appeler le
04.77.40.29.60
pour obtenir plus de renseignements et découvrir un service de manière ponctuelle ou de façon permanente.

CHANTIERS ÉDUCATIFS
Du travail pour les jeunes

Début 2016, la Ville d'Unieux a signé avec le Département, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine une convention pour la mise en place de chantiers éducatifs. Ce dispositif cofinancé permet à des jeunes de découvrir ou redécouvrir le monde du travail.

Il vous est peut-être arrivé de rencontrer des jeunes adultes participant à l'organisation des manifestations de la Ville (vide-grenier, fête de la petite enfance, structures gonflables...). Ceux-ci interviennent dans le cadre de chantiers éducatifs.
Les missions qui leur sont confiées concernent différents domaines (animation, travaux d'entretien...) et sont encadrées par un éducateur de la Sauvegarde 42. Le paiement de leurs heures de travail, leur permet de passer le permis de conduire, de partir en vacances, ou tout autre projet élaboré avant le chantier.

En novembre, 4 jeunes ont participé au désherbage manuel rendu nécessaire par l'arrêt de l'usage des pesticides.

La Ville d'Unieux finance l'opération à hauteur de 2 400 €, auxquels il faut ajouter la mise à disposition du matériel. C'est une première expérience qui sera reconduite en 2017, au vu du bilan positif de cette action et de la demande des jeunes et des éducateurs.

Sauvegarde 42
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

Si vous êtes intéressés pour participer à ces chantiers, contactez la Sauvegarde 42
1 rue voltaire - Firminy
04.77.10.08.29

INFOS Séniors

Repas du C.C.A.S

À l'occasion de la nouvelle année, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale d'Unieux, organisent pour les personnes de plus de 65 ans, **un repas dansant, le dimanche 15 janvier 2017 au Firmament** (Firminy), à partir de 12h.
Comme chaque année, un bus sera mis en place pour assurer le déplacement jusqu'au Firmament. Pour les personnes ne pouvant pas accéder aux arrêts du bus, un service de prise en charge à votre domicile est possible *(renseignements au Pôle de Services)*.

Pour vous inscrire :

Au Pôle de Services :
Du mercredi 7 au mardi 20 décembre 2016,
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Munissez-vous de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de la participation de 8 €.

Bons de Noël

Des bons de Noël sont offerts par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes de plus de 65 ans dont l'ensemble des ressources ne dépasse pas :
- 2 402 € / trimestre pour une personne seule,
- 3 729 € / trimestre pour un ménage.

Inscriptions au Pôle de Services avec tous les carnets et talons de pensions des trois derniers mois.

Pour toute information, contacter le Pôle de Services au 04.77.40.29.60.
12 rue Étienne Visseyriat - Unieux

SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE
Extension de compétences

Au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole (SEM) est devenue Communauté urbaine. Cette évolution engendre des changements importants dans l'organisation des services publics de proximité du fait du transfert à SEM de plusieurs compétences jusqu'alors exercées par les communes, c'est notamment le cas de l'eau, de la voirie et des réseaux de chaleur.

Quelles sont les principales compétences de la Communauté urbaine SEM ?

SEM est compétente en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel sur son territoire. Il s'agit entre autres de la création, de l'aménagement et de la gestion des zones d'activité, mais aussi de la mise en œuvre d'actions de développement économique. C'est également, la construction et la gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, d'intérêt communautaire, tout comme la promotion du tourisme.

SEM est également en charge de l'aménagement de l'espace communautaire. Cela passe notamment par le schéma de cohérence territoriale, le schéma de secteur, mais aussi le plan local d'urbanisme. Elle doit aussi organiser la mobilité sur son territoire. Dans ce cadre, elle aménage et entretient la voirie, les parcs et aires de stationnement.

En matière d'habitat, elle élabore le Programme local de l'habitat et intervient dans le domaine du logement (aides financières au logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.).

La politique de la ville est également une compétence de SEM, chargée de définir les orientations du contrat de ville, d'animer et coordonner les dispositifs contractuels de développement urbain, d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance…).

La Communauté urbaine est également compétente en matière de gestion des services d'intérêt collectif. Cela concerne notamment l'assainissement et l'eau.
Il s'agit aussi de la création de cimetières de crématoriums, des réseaux de chaleur…

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, SEM gère la collecte ainsi que le traitement des déchets ménagers et assimilés, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores...
Elle gère également les aires d'accueil des gens du voyage.

SEM intervient dans d'autres domaines tels que le développement durable ou la gestion de grands équipements (Nautiform à Andrézieux-Bouthéon, Musée d'Art Moderne et Contemporain à Saint-Priest-en-Jarez, le Zénith, le stade Geoffroy-Guichard, la Cité du Design à Saint-Étienne), ou encore le soutien aux grands événements (Euro 2016, Tour de France, etc.).

Réfection de la rue Elisée Reclus

Source : www.saint-etienne-metropole.fr

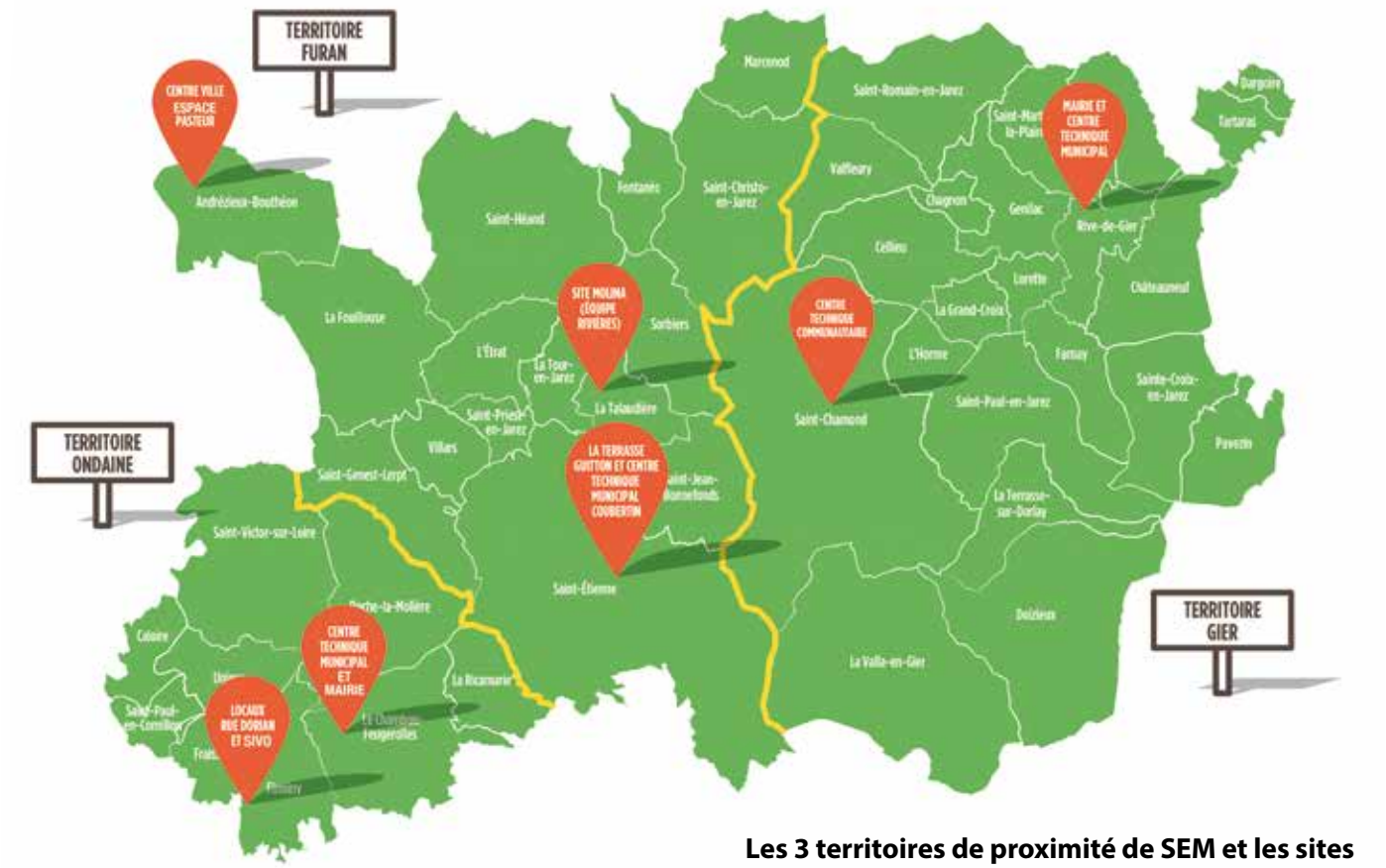

Les 3 territoires de proximité de SEM et les sites où sont basées leurs équipes (points rouges).
Source : www.cusem.fr

La mise en place de «territoires de proximité»
Afin d'assumer ses nouvelles compétences, Saint-Étienne Métropole a modifié son organisation. Depuis le 1er juillet, la Communauté urbaine s'appuie sur des services déconcentrés dans les territoires.
Les services s'articulent désormais autour d'un siège central, situé à Saint-Étienne (Cité Grüner à Châteaucreux) et de trois Territoires de proximité, Gier, Furan et Ondaine dont dépend Unieux.

Un Pacte Métropolitain définit les conditions de l'évolution et d'exercice de ces nouvelles compétences. Il conforte notamment la commune dans son rôle de proximité avec les habitants. Un certain nombre de missions restent du ressort de la commune. Ainsi, en matière de voirie, c'est le cas du nettoiement, du déneigement, de l'élagage, de l'éclairage public, du fleurissement.
Ensuite, certaines missions de compétences communautaires, désormais pilotées par SEM, sont confiées aux communes. C'est le cas des travaux de fauchage dans les rues qui continueront à être assurés par les agents communaux.

Enfin, le Maire de la commune dispose d'un certain pouvoir de décision en matière d'investissement. C'est bien l'équipe municipale qui propose les travaux sur les voiries communautaires dites « de proximité » qui constituent plus de 90 % du réseau. SEM arrivera en soutien de la commune pour conduire les études, l'ingénierie, le suivi des travaux.
Dans le Pacte Métropolitain stéphanois, qui a fixé les principes de l'évolution en Communauté urbaine, la relation avec les usagers et la proximité restent du ressort des communes. Pour l'usager, le point d'entrée reste donc sa mairie, même si la question concerne une compétence communautaire.

Il s'agit d'une organisation théorique, car en réalité tout change. Avant la mairie avait la compétence pour résoudre le problème et apporter la solution pour décider si oui ou non il était donné satisfaction. Aujourd'hui, la mairie est l'intermédiaire entre les habitants et SEM. La volonté de la mairie est d'être un intermédiaire actif et en cas de désaccord de jouer le médiateur entre les habitants et SEM.

Quelques dates clés

21 décembre 1995 : Création de la Communauté de communes Saint-Etienne Métropole composée de 22 villes membres.

1996 : Saint-Etienne Métropole définit ses axes stratégiques (développement économique, aménagement du territoire, environnement-cadre de vie) et intègre 3 nouvelles communes.

2000 : Un arrêté préfectoral est signé afin de transformer la Communauté de communes en Communauté d'agglomération. 5 ans après sa création, SEM compte désormais 34 communes membres.

2003 : Saint-Etienne Métropole regroupe officiellement 43 communes et se voit attribuer une nouvelle compétence, celle de la collecte des déchets.

2011 : La compétence assainissement est transférée à Saint-Etienne Métropole.

2013 : 2 nouvelles communes, Andrézieux-Bouthéon et la Fouillouse, sont rattachées à Saint-Etienne Métropole. Le territoire compte désormais 45 communes.

2016 : Évolution en Communauté Urbaine : les compétences de l'eau, la voirie, les réseaux de chaleur (chaufferie bois d'Unieux)..., sont notamment transférées à SEM.

LES PERSPECTIVES

En date du 29 septembre 2016, le Conseil communautaire de SEM a approuvé une nouvelle extension de compétences pour le 1er janvier 2017 en vue d'un passage en Métropole. Sous réserve du vote de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui prévoit de rabaisser le seuil de 600 000 à 400 000 habitants pour les Métropoles, **SEM pourrait prendre ce statut en 2017**.

Au 1er janvier 2017, 8 nouvelles communes rejoindront SEM. Un arrêté préfectoral entérinant cet élargissement a été signé le 2 août 2016 par le Préfet de la Loire.
Il s'agit de Saint-Maurice en Gourgois, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les Oules, Chamboeuf, Saint-Galmier, La Gimond, Aboën et Saint-Nizier-de-Fornas. Le nombre d'habitants dépassera alors 400 000.

Carte de Saint-Étienne Métropole au 1er janvier 2017, avec l'intégration des nouvelles communes (en jaune).

45 communes membres (53 au 1er janvier 2017)
Population : 390 550 hab. (402 859 hab. en 2017)
Superficie : 606,6 km2

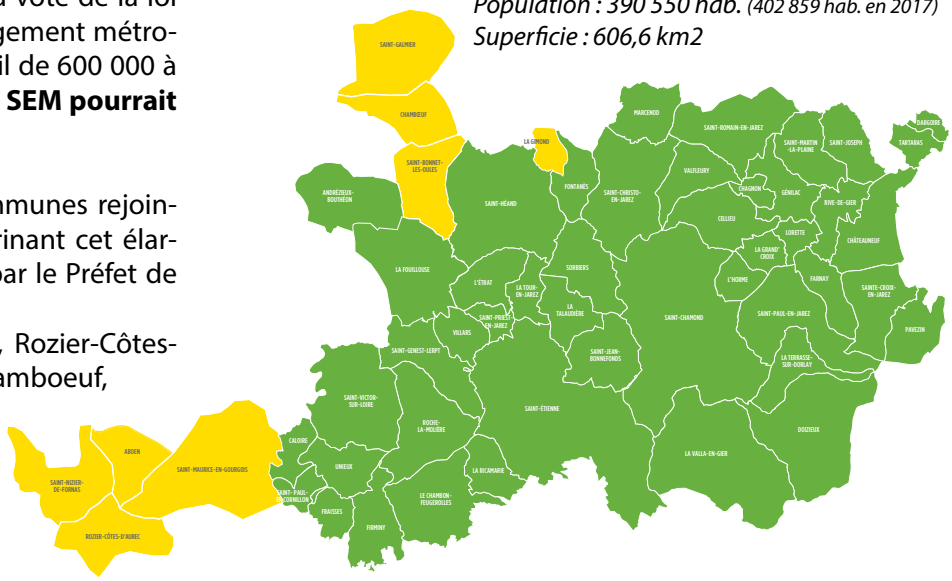

LA POSITION DE LA COMMUNE D'UNIEUX

Le 8 juin 2015, le Conseil municipal s'est prononcé contre *(23 contre et 6 pour)* l'extension de compétences en vue du passage en Communauté urbaine.

Le 28 septembre, le Conseil municipal a voté contre le passage en Communauté urbaine et contre les nouveaux statuts de SEM *(23 contre et 6 pour)*.

Le 10 octobre 2016, le Conseil municipal a donné un avis défavorable sur la nouvelle extension de compétences en vue de la transformation en Métropole *(voir encadré ci-contre)*.

Déclaration de Monsieur le Maire au Conseil municipal du 10 octobre 2016

« Après une présentation du dossier sans aucune discussion préalable, lors du bureau de Saint-Étienne Métropole du jeudi 22 septembre, il a été proposé le jeudi suivant, au Conseil de communauté, une nouvelle série d'extensions de compétences à compter du 1er janvier 2017, et ce, en vue d'un passage en Métropole. Le Conseil de communauté a approuvé cette extension de compétences. Au-delà de la méthode qui est extrêmement contestable et alors que les compétences ont beaucoup de mal à être exercées, cette course en avant continue à dessaisir les communes de leurs compétences de proximité. Cela s'accompagne également par un recul de la démocratie qui par exemple pour notre commune se traduit par une perte d'un siège de Conseiller communautaire. »

INTERVIEW
René Perrot, 1er Adjoint

Depuis un an, l'intercommunalité Saint-Étienne Métropole s'est engagée dans une extension de ses compétences. Pour quoi faire ?
En effet, la voirie, l'eau et l'urbanisme viennent d'être transférés à Saint Etienne-Métropole. Pour le Président de SEM et sa majorité, ainsi que pour l'État, les Métropoles permettraient de faire des économies de gestion et seraient plus attractives et fortes économiquement. Personne de sérieux ne peut prétendre qu'organiser la relève des compteurs d'eau à SEM plutôt que dans les communes attirerait des entreprises dans notre région. De même que définir l'emplacement d'un passage piéton ou d'un ralentisseur à SEM plutôt que dans les bureaux des Services Techniques d'Unieux favoriserait l'attractivité de l'agglomération. Je pense au contraire que le maintien de compétences dans la commune est une garantie pour que les besoins de la population soient pris en compte.

Mais cela ne coûte-t-il pas moins cher ? N'y a-t-il pas des économies d'échelle ?
Il s'agit d'une théorie répétée à chaque transfert de compétences, mais à chaque fois c'est plutôt le contraire qui est démontré. L'exemple des ordures ménagères est significatif. La taxe des ordures ménagères a augmenté ces dernières années de plus de 50% alors que le service quotidien est moins bien fait. Les demandes de modification de bacs d'ordures ou même de couvercles qui mettent parfois 4 à 5 mois avant d'être traitées sont des exemples d'inefficacité. Le service de l'eau qui vient d'être transféré à Saint Etienne-Métropole garde une certaine efficacité, car nous avons obtenu que le quotidien soit géré par des employés communaux. En revanche, on constate moins de réactivité pour tous les éléments administratifs ou de projets dont les délais sont rallongés.
Un simple bon de commande de moins de 2000 € peut mettre plusieurs semaines à être traité et s'il n'y avait pas l'ingéniosité du service communal de l'eau, certains secteurs pourraient être privés d'eau dans l'attente de ces commandes.
Or à l'origine, SEM a été construite pour gérer des compétences qui ne pouvaient être traitées au niveau communal telles que l'enfouissement des déchets, le développement économique, les transports en commun... Aujourd'hui c'est devenu une usine à gaz gérant mal la proximité.

Quelles sont les prochaines étapes ?
Le Président de SEM attend du gouvernement qu'il modifie la loi pour que le statut de Métropole, qui n'est prévu pour l'instant que pour les agglomérations de plus de 600 000 habitants, soit possible pour celles de 400 000 habitants. Pour dépasser ce plafond, des communes aussi diverses que Saint Maurice en Gourgois ou Saint Galmier viennent d'être intégrées à SEM. Il n'y a aucune cohérence géographique ni de bassin de vie de population avec ce nouveau statut, ce qui va rendre encore plus complexe et plus éloignée la gestion. Alors que les précédents transferts n'arrivent pas à être gérés par SEM, une nouvelle extension de compétences est prévue au 1er janvier 2017 comme le soutien et la participation aux pôles de compétitivité, la participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares ou encore la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain.
La Métropole doit prendre aussi des compétences du Conseil Départemental, mais on ne sait toujours pas lesquelles.

Vous indiquez également que les Métropoles sont un recul de la démocratie ?
Oui, toutes les décisions sont prises par un petit groupe de personnes éloignées de la population. En même temps, le nombre d'élus de Saint Étienne-Métropole baisse alors que le nombre de communes membres a augmenté. Pour ne prendre que l'exemple d'Unieux, la conjugaison des décisions de SEM et de la loi va faire que l'opposition municipale qui était représentée par une personne au Conseil Communautaire ne sera plus représentée. Cela est contraire à la démocratie. Le même effet se retrouvera dans de nombreuses communes petites ou moyennes. Cet éloignement de la population favorise les engagements de dépenses importantes telles que la 3e ligne de tramway ou la participation de plus de 200 millions d'euros pour l'autoroute A45. Ce sont de nouveaux impôts en perspective sans qu'il n'y ait de débat et sans que la population ait eu à se prononcer sur ces questions lors des élections municipales.

Dans le cadre de son action en faveur d'un développement du territoire respectueux de la planète, la Ville d'Unieux propose régulièrement des articles sur ce sujet.

ENERGIE
Extinction de l'éclairage public

Lors de plusieurs réunions des Conseils de quartier d'Unieux, le sujet de l'extinction de l'éclairage public a été abordé par des habitants désireux de participer au développement durable et de trouver des économies financières pour la commune.
Lutter contre le gaspillage énergétique et contre la pollution lumineuse est l'affaire de tous et c'est aussi une préoccupation de la municipalité. Avant de prendre la décision, les élus ont souhaité ouvrir plus largement la réflexion en inscrivant ce sujet à l'ordre du jour des Conseils de quartier de l'automne 2016 et de proposer un questionnaire dans le bulletin municipal, disponible également sur le site internet de la Ville.

Pourquoi éteindre l'éclairage public la nuit ?

Pour lutter contre la pollution lumineuse et favoriser les écosystèmes
Avec le progrès technique et l'urbanisation, les sources lumineuses se sont multipliées dans la vie de l'homme (« éclairage de confort », de « mise en valeur » de commerces et de sites patrimoniaux...). Ce développement de l'éclairage n'est pas sans conséquence sur l'environnement. En effet, les études sur le sujet montrent que les comportements et l'existence de certaines espèces animales sont perturbés par les points lumineux en surnombre. La diminution de la diversité d'insectes est notamment constatée en zone éclairée. Pourtant, ces derniers ont un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire. L'éclairage a également un impact sur la vue des animaux nocturnes et les rend plus vulnérables. La migration de certains oiseaux est aussi perturbée par les lumières : phénomènes de désorientation ou d'attractivité. Il est également observé des dérèglements biologiques chez certaines espèces végétales liés à l'éclairage. Or les conditions d'existence des animaux et les éléments naturels ont une conséquence directe sur la vie de l'Homme.
Par ailleurs, l'alternance jour/nuit est indispensable au rythme biologique et au bien-être de l'Homme. D'après l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance (INSV), la lumière artificielle a des incidences sur le sommeil.

Pour réduire les dépenses énergétiques
L'éclairage public constitue une part très importante des dépenses d'électricité des communes. AFE Rhône-Alpes (Association Française de l'Eclairage) estimait qu'il représentait en moyenne 45% des dépenses d'électricité des communes. Pour la ville d'Unieux, cela correspond à environ 130 000 €.

Extinction de l'éclairage et sécurité
Il est parfois évoqué un lien entre extinction de l'éclairage et insécurité. Pourtant en ce qui concerne la protection des biens, des études affirment que 80 % des cambriolages ont lieu pendant la journée. Dans les communes qui ont déjà procédé à l'extinction de l'éclairage, il n'a pas été constaté d'augmentation des délits de nuit. Au contraire, les statistiques de la Police nationale montrent qu'il y a une baisse d'environ 3-4 %.
En matière de sécurité routière, il est constaté qu'avec la lumière, les automobilistes roulent plus vite.

Pour l'ensemble de ces raisons, de plus en plus de communes se tournent progressivement vers l'extinction de l'éclairage public.

Image : maxisciences.com

Source : FRAPNA

Développement durabl[e]

Horaires envisagés

L'éclairage public serait coupé sur toute la commune pendant une partie de la nuit :
- du dimanche au jeudi de 23h30 à 5h
- le vendredi et le samedi de 0h30 à 5h

Calendrier et modalités de la consultation

- **Novembre – janvier :** consultation des habitants
- **Conseil municipal de décembre :** information
- **Conseil municipal de début d'année :** restitution de la consultation et décision du Conseil municipal.

L'éclairage public à Unieux aujourd'hui

1558 sources lumineuses

76 armoires

84 points de livraison

Une puissance installée d'environ 300KW soit un coût de consommation annuelle d'environ 130 000 € (dont 21 000 € d'abonnement)

Au niveau national

La loi Grenelle 1 précise dans son article 41 : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

L'article 173 de la loi Grenelle II inscrit la prévention des nuisances lumineuses dans le Code de l'environnement. Il prévoit que des prescriptions techniques puissent être imposées à l'exploitant à à l'utilisateur de certaines installations lumineuses.

En 2013, l'Etat a publié **un arrêté limitant fortement l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels** (vitrines de commerces, bureaux et façades de ces mêmes bâtiments).

Impact économique de l'extinction de l'éclairage public pour Unieux

Coût aujourd'hui : 109 000 €
- 240 jours de 18h à 6h (12h d'éclairage)
- 120 jours de 20h à 6h (10h d'éclairage)

Total annuel : 4080h à 26,72€/h

Coût estimé avec extinction : 60 910 €
- 240 jours de 18h à 0h et de 5h à 6h (7h d'éclairage)
- 120 jours de 21h à 0h (3h d'éclairage)

Total annuel : 2160h à 26,72€/h

ÉCONOMIE : 48 088 € (44% sur la consommation et 37% sur la facture totale)

« Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la diminution des dépenses énergétiques et dans une démarche de protection environnementale. Elle vient s'ajouter aux dispositifs de réduction des consommations énergétiques mis en place depuis plusieurs années tels que les éclairages basse consommation, les détecteurs de présence dans les équipements... Par ces actions, Unieux, à son échelle, particpipe aux engagements pris au niveau national et international dans le cadre de la loi Grenelle et de la COP21 ».

Juliette Hauw
Adjointe en charge du Développement durable

Êtes-vous favorable à l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h du dimanche au jeudi et de 0h30 à 5h le vendredi et le samedi afin de réduire les dépenses énergétiques et lutter contre la pollution lumineuse ?

☐ OUI ☐ NON POURQUOI ? _____

_____

_____

_____

_____

_____

Bulletin-réponse à retourner en Mairie (Place Charles Crouzet - 42240 Unieux) ou réponse par mail : mairie-unieux@unieux.fr

ZOOM SUR...
les services de la mairie

Pendant plusieurs publications, Unieux.commun[e] va à la rencontre des services de la Ville pour vous présenter leurs missions, leur rôle et leur fonctionnement.

SERVICES TECHNIQUES
Toute une équipe pour vous accueillir !

Les services techniques ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la commune. Ils sont installés sur deux sites distincts. Les équipes dites « de terrain » qui réalisent les travaux ont leurs locaux au Centre Technique Municipal rue de l'Industrie. La partie administrative, objet de ce zoom, se trouve à côté de la Mairie d'Unieux, place Charles Crouzet. Les habitants peuvent s'y déplacer pour toute information ou toute demande relative au fonctionnement de la commune et plus particulièrement les questions techniques.

Jean-Marc Bonnefoy
Directeur des services techniques
Prenant la suite de Max Jourget, il assure le bon fonctionnement et la coordination des différents services techniques comme le bâtiment, le service général, le service des eaux, des jardins et des espaces verts.
Le rôle du directeur est multiple. Il a en charge la direction de la chaufferie bois (suivi des contrats exploitation, compteurs, factures…). Le directeur participe à l'élaboration et au suivi du budget et participe au montage des dossiers de subventions.
Ses tâches sont diverses avec par exemple la gestion du parc téléphonique ou de l'éclairage public. L'urbanisme, les marchés publics, la sécurité des bâtiments, le traitement des déclarations d'intention de travaux font aussi partie des fonctions que Jean Marc Bonnefoy doit assurer. Il fait le lien entre la commune et Saint-Étienne Métropole concernant entre autres les compétences transférées (voirie, eau et assainissement, chaufferie bois).

Vincent Larois - Service Urbanisme
Il traite l'ensemble des demandes de la population concernant les constructions (déclaration préalable, permis de construire...). Sa mission est complétée par l'élaboration et la mise en oeuvre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et le SIG (système d'information géographique). En l'absence de Jean-Marc Bonnefoy, il assure son remplacement.

Eric Claret - Service informatique
Il assure le bon fonctionnement du parc informatique de la commune et sa modernisation. Les technologies électroniques, la téléphonie et la gestion des équipements VPI (Vidéo Projecteur Interactif) font aussi partie de ses missions.

Hervé Fernandez - Service bâtiment
Sa mission consiste à préparer des projets pour l'amélioration ou l'entretien des bâtiments publics et à assurer le suivi de ces travaux qu'ils soient réalisés par nos services ou par des entreprises avec pour ligne directrice les économies d'énergie.

Elisabeth Alvarez
Secrétariat et Service de l'eau
Sa fonction principale est la gestion du service de l'eau en lien avec SEM qui vient de prendre la compétence. C'est elle qui s'occupe des abonnements, de la facturation et des réclamations liées à la consommation d'eau des ménages en cas de dysfonctionnement. Elle oeuvre aussi au secrétariat et à l'accueil.

Carole Pichon
Sécrétariat et Marchés publics
Elle a deux principales fonctions : une partie de son temps consacrée à l'accueil de la population et au secrétariat, et l'autre à gérer les marchés publics et les factures en lien avec le service comptabilité.

HORAIRES
SERVICES TECHNIQUES - Place Charles Crouzet - Unieux
Lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30 -16h30
Tél. : 04.77.40.30.90

ACCORD AVEC DEXIA
Unieux a fait le bon choix !

Il y a un an les Unieutaires, lors d'un référendum organisé par la municipalité, s'étaient prononcés en faveur d'un accord avec la banque Dexia qui permettait de bénéficier d'une prise en charge financière, certes non complète, mais très importante de l'État.

Christophe Faverjon et le Conseil municipal avaient fait cette proposition à la population en considérant que beaucoup avait été obtenu et qu'il y avait plus de risques à continuer l'action judiciaire qu'à accepter cet accord.
À juste titre, car la Cour d'appel de Versailles a donné satisfaction à Dexia il y a moins d'un mois. En effet, 4 communes, y compris de moins de 10 000 habitants, qui avaient gagné en première instance au Tribunal de Nanterre, viennent de perdre contre Dexia. Contrairement à la logique, qui avait permis de condamner en première instance Dexia sur l'absence de conseil, la Cour d'appel a jugé que les communes étaient suffisamment informées sur les risques de ces emprunts toxiques et a estimé qu'elles étaient des «opérateurs avertis».

C'est aussi une conséquence de la loi de validation rétroactive imposée par le gouvernement en 2014. On peut regretter ce revirement de jurisprudence qui permet de dédouaner les banques et rejeter toute la responsabilité sur les municipalités qui, comme Unieux avant 2008, avaient contracté ces emprunts toxiques. S'il est vrai que le comportement de ces élus était, pour le moins, imprudent, la responsabilité de la banque Dexia est pourtant pleine et entière. Juridiquement, l'affaire n'est pas finie puisque des recours sont encore possibles au niveau européen.

Mais comme l'indique Monsieur le Maire, on peut se féliciter que la municipalité, soutenue par la population par référendum et en concertation avec son avocate, ait décidé l'an dernier de signer l'accord qui a permis de limiter au maximum l'impact sur les finances communales et sur les impôts locaux.

REFERENDUM DE NOVEMBRE 2015
26 % des électeurs avaient pris part à cette consultation, une mobilisation satisfaisante compte tenu des taux moyens de participation aux référendums locaux qui varient de 15 à 30 %.

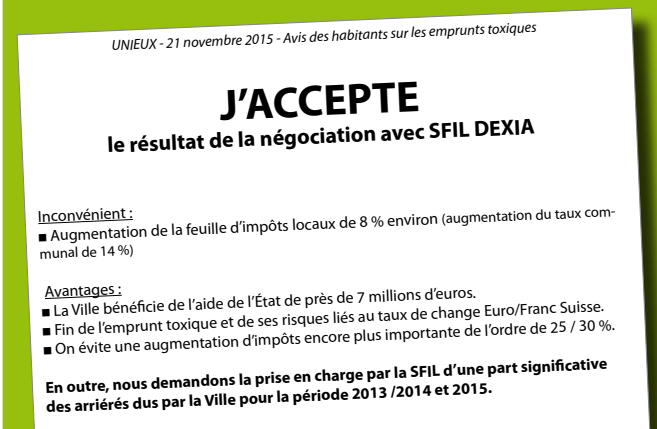

UNIEUX - 21 novembre 2015 - Avis des habitants sur les emprunts toxiques

J'ACCEPTE
le résultat de la négociation avec SFIL DEXIA

Inconvénient :
- Augmentation de la feuille d'impôts locaux de 8 % environ (augmentation du taux communal de 14 %)

Avantages :
- La Ville bénéficie de l'aide de l'État de près de 7 millions d'euros.
- Fin de l'emprunt toxique et de ses risques liés au taux de change Euro/Franc Suisse.
- On évite une augmentation d'impôts encore plus importante de l'ordre de 25 / 30 %.

En outre, nous demandons la prise en charge par la SFIL d'une part significative des arriérés dus par la Ville pour la période 2013 /2014 et 2015.

Plus de 600 personnes avaient participé aux réunions sur les emprunts toxiques.

COURS D'ANGLAIS
Une ambiance so british !

Envie d'apprendre l'anglais dans une ambiance conviviale so british ? Patricia se fera un plaisir de vous accueillir dans ses cours ludiques et sympathiques pour tous les âges et niveaux !

Sachez également que les cours entrent dans le cadre du CPF, Compte Personnel de Formation, qui permet à chacun de se former tout au long de sa vie professionnelle.
Vous pouvez également passer le test TOEIC® Listening and Reading, certification de référence pour évaluer les compétences en anglais en entreprise.
De nombreux événements sont organisés au cours de l'année : remise de diplômes aux enfants, apéritif de clôture... Un voyage à Londres est aussi prévu en 2017 pour les adultes.

Contact : touneschool@yahoo.fr

LES CRÉNEAUX HORAIRES

Adultes
Les adultes sont répartis dans des cours de 6 personnes de débutants à confirmés.

Niveau « Intermediate plus, Pre intermediate, Semi conversation » : Lundi : 9h30 - 11h / 13h30 - 15h / 17h - 18h30 / 18h30 - 20h
Niveau Elementary ++ : Mardi de 10h à 11h30
Niveau Advanced : Mardi de 13h30 à 15h
Niveau Intermediate + : Mardi de 19h à 20h30
Niveau Beginner 2e année : Mercredi de 9h30 à 11h

Enfants / Jeunes

Niveau Terminale : Mardi de 18h à 19h
Enfants de 7-8 ans ayant déjà fait 4 ans d'anglais : Mercredi de 13h30 à 14h30
Enfants de 6 ans ayant déjà fait 2 ans d'anglais : Mercredi de 14h30 à 15h30
Enfants de CM2 ayant déjà fait 1 an d'anglais : Mercredi de16h45 à 17h45

Possibilité de créer d'autres cours sur demande.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Permanence

Tous les mardis de 14h à 16h
Mairie d'Unieux - 2e étage

A.E.C.U
La section country en finale nationale !

La section Country de l'Arc En Ciel d'Unieux participe cette année à la compétition nationale des Master Team organisée par la fédération francophone de country line dance. Cette compétition amicale voit s'opposer les principaux groupes de danse Country de l'hexagone.

Les sélections régionales se sont déroulées en novembre à Courpière (63).
Dans la catégorie «tremplin» (clubs n'ayant jamais participé à une compétition), avec 68 points sur 100, la section de l'Arc En Ciel s'est qualifiée avec brio pour la finale nationale, qui aura lieu à Issoudun (Indre) le samedi 24 mars, dans le cadre des « rencontres nationales de country et line danse ».
Salomé Joux et toute son équipe présenteront en avant-première aux Unieutaires, la chorégraphie en compétition, lors du marché de Noël du 11 décembre.

FÊTES DE NOËL
Un programme riche et varié !

Le froid arrive... ce qui devrait nous aider à nous plonger dans l'ambiance de Noël !
À cette occasion la Ville d'Unieux vous propose tout un panel d'animations : marché de Noël, concours de balcons, photo avec le Père-Noël, exposition de crèches, séances spéciales au cinéma, spectacles à la Médiathèque, etc.

PHOTO AVEC LE PÈRE-NOËL
Samedi 10 décembre 2016
9h30 au Marché du Vigneron
Venez vous faire photographier avec le Père-Noël, la photo vous sera remise la semaine suivante au marché.

MARCHÉ DE NOËL
Dimanche 11 décembre 2016

Bourg d'Unieux
À partir de 9h
En présence du Père Noël, de l'Arc en Ciel d'Unieux et de nombreux exposants.
L'après-midi, venez admirer Louis Boulon, clown expert en jonglage !

SPECTACLE DE CONTES
Samedi 17 décembre à 10h30
À la Médiathèque
« Et Zou… et glou… ! »
Randonnée contée et musicale pour objets embarqués.
Par la Cie Konsl'diz
Tout public, sur réservation.

SÉANCE DE CINÉMA A PRIX MINI !
Dimanche 18 décembre 2016
Au Cinéma Quarto

14h : Norm en avant-première !
16h : Demain, tout commence.
Deux séances à tarif exceptionnel
(Enfants : 2 € / Adultes : 3,50 €)

À l'affiche également pendant les fêtes : Alliés, Papa ou maman 2, Rogue One : A Star Wars Story, Vaiana, Ballerina...

EXPOSITION DE CRÈCHES
Les vitraux à l'honneur
Du 10 au 30 décembre 2016
À l'église du Bourg
Venez découvrir les différentes crèches réalisées par nos artistes locaux, avec la participation des enfants de l'atelier Art'Ux !
Vernissage jeudi 8/12 à 18h avec la Chorale si l'on chantait.

Horaires d'ouverture :
De 14h30 à 17h30 (*Fermé le 25/12*)
Journée continue :
Dimanche 11 décembre à l'occasion du Marché de Noël de 10h à 17h30.

LA TOURNÉE DU PÈRE-NOËL
Pour le plaisir des enfants, le Père-Noël ira dans toutes les écoles publiques apporter de jolis cadeaux et de délicieuses papillotes !

DÉCORATIONS DE NOËL

Si vous avez l'habitude de décorer votre balcon ou votre maison pour Noël, venez vous inscrire au concours organisé par la commune !

Pour tout renseignement : Service Animation (à côté du cinéma Quarto) - 04.77.61.01.05

L'Unieux theque
Médiathèque d'Unieux

MÉDIATHÈQUE
Un million de prêts !!

Un million !
C'est le nombre incroyable de livres, CD et DVD prêtés aux habitants d'Unieux et des communes voisines par la Médiathèque, depuis son ouverture début 2008.

Un lieu chaleureux et convivial, un personnel accueillant et compétent, un budget adapté aux nombreuses demandes des lecteurs, des livres de qualité, autant de raisons qui permettent à la Médiathèque d'être un équipement culturel incontournable dans la commune.

On le sait, lire, c'est s'ouvrir au monde, aux idées nouvelles, à la différence, à la tolérance. Et disposer d'une Médiathèque attractive est un gage d'avenir.

À ce titre, la Médiathèque propose tout au long de l'année, des expositions, matinées contes, ateliers, rencontres ou conférences. Ces activités pour adultes ou enfants sont gratuites et ouvertes à tous.

Ces dernières années, plus de 6 000 personnes ont poussé la porte et ont profité de nos ressources.

Il ne manque plus que vous !

Pour plus d'informations sur les conditions d'inscriptions, une petite visite s'impose !

QUARTO
Cinéma- UNIEUX

Infos : 04 77 61 01 05 - unieux.cineculture@unieux.fr

Images du Monde
Au cinéma Quarto

Le Québec
Film de Claude Poret
Lundi 7 février 2017 à 20h

La Toscane
Film de Claude Poret
Lundi 10 avril 2017 à 14h30h et 20h

Le Portugal
Film de Françoise et Claude Hervé
Lundi 15 mai à 14h30

INFOS ET RESERVATIONS :

04.77.61.01.05

Destination Culture
Saison culturelle d'Unieux

Numéro complémentaire
Théâtre humour
Samedi 14 janvier 2017 à 20h30
Théâtre Quarto

24e Festival Georges Cziffra
Musique classique
Du 23 au 26 mars 2017
Église du Bourg

Barbe bleue
Théâtre (à partir de 5 ans)
Vendredi 14 avril 2017 à 20h
Théâtre Quarto

Au-dessus de la mêlée
Théâtre humour
Vendredi 9 juin 2017 à 20h30
Théâtre Quarto

En application de l'article 9 de la loi du 27 février 2002, un espace de libre expression est réservé dans le bulletin municipal de la Ville d'Unieux aux groupes d'élus n'appartenant pas à la majorité municipale. Cette tribune n'engage que leurs auteurs et aucunement la rédaction.

Unieux, Nouvelle Dynamique

S'il est des villes qui se modernisent, se transforment, s'égayent, apportent à leurs administrés suffisamment d'intérêt et de solutions pour enrayer la grisaille ambiante, Unieux, n'est pas de celles-là, loin s'en faut. Rien n'y fleurit plus, à part les hautes mauvaises herbes qui envahissent honteusement les rues et les trottoirs. Une médiocrité visuelle que nous avons du mal à accepter. Si, grande est la déception des Unieutaires qui ont cru au «Renouveau» des promesses électorales glorieuses et juteuses que le candidat avait inscrit à son programme, en 8 ans de gestion politicienne, le premier magistrat ne se démène que pour sa propre carrière politique comme l'annonce de sa candidature aux futures législatives de 2017, faisant fi de toutes les promesses électorales qui n'ont donné jusque-là aucune visibilité : la politique commerciale tant promise n'a jamais connu d'heure de gloire. Totalement desservie d'un service spécialisé au développement économique favorisant l'arrivée de nouveaux commerçants, artisans et entreprises, créateurs d'emplois et de richesses, totalement distancée des tendances départementale et régionale constructives et pleine d'ambition pour leur territoire, la commune fait les frais de cette inertie. Tout comme la délégation tourisme pour laquelle on avait cru déceler au programme 2014 une vision d'avenir prometteuse Là encore quelle désillusion ! La politique touristique n'a jamais fait l'ombre d'une quelconque décision de revalorisation. C'est tout un potentiel énorme qui est laissé en jachère. Quant à la politique d'animation de la ville, elle est au point mort. Fort heureusement avant l'arrivée de M.Faverjon les précédentes municipalités avaient œuvré à la mise en lumière d'une créativité culturelle conséquente et variée. Depuis, on remixe maladroitement les acquis pour les réduire à presque rien. Un exemple avec l'exposition de crèches qui comptait à elle seule, plus de 200 œuvres d'artistes locaux, régionaux, talentueux ou professionnels comme l'Ass. des santonniers de Arles, qui déplaçait des milliers de visiteurs sur le site du Bourg, se limite désormais à une dizaine de réalisations. 8 années de mandature médiocre qu'un bilan sinistre éloigne la ville des écrans radars qui la rendaient jadis attractive ! Malgré tout, en attendant des jours meilleurs et des périodes plus propices à la sérénité, nous vous souhaitons une année 2017 prometteuse de bonheur, santé et confiance retrouvée pour l'avenir.

Babette LUYA, Bernard CHAPELON, Monique FRANCHINI, Michel DOUTRE, Laurence VERNET, Serge BROUILLAT.

Rassemblement Bleu Marine pour Unieux

Lorsque Saint-Étienne Métropole (SEM) fut créé en 1995 tout ceci nous a été joliment présenté avec de belles phrases du genre : « l'union fait la force, etc.. ». Avec le temps cette communauté évolua intégrant de nouvelles communes, mais aussi beaucoup de compétences prises à celles-ci. Depuis 2 ans tout ceci s'est emballé. Évolution en communauté urbaine et maintenant projet de métropole. En ce qui nous concerne, nous nous sommes toujours opposés à ces entités démesurées et inhumaines. Ce qui ne fut pas le cas de la majorité municipale à l'image de M. le maire qui ne tarissait pas d'éloge sur SEM lors de la dernière campagne municipale. Depuis le réveil fut brutal et ces mêmes personnes condamnent maintenant cette extension pourtant prévisible. Ne soyons pas dupes. Tout ceci est le résultat d'une politique ordonnée par Bruxelles qui a programmé le démantèlement des communes et des départements au profit d'un modèle régionaliste calqué sur le modèle des länder allemands.

Nous sommes attachés à la préservation de la commune, lieu essentiel d'exercice de la démocratie locale. Le tissu communal est primordial à l'identité et à la vitalité de la France.

Il faut assainir le maquis de l'intercommunalité en se reposant davantage sur le département, qui est le bon niveau de programmation, de gestion partagée et de péréquation pour la plupart des services publics locaux. Le pouvoir des potentats locaux sur des populations bien plus importantes, les tractations de couloirs pour accaparer les commandes de ces nouvelles structures ne vont pas honorer la démocratie et rendre encore plus détestables les mauvaises habitudes prises par l'UMPS pour se partager le pouvoir.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Frédéric BATTIE, Dominique VIALON-CLAUZIER.

Détent[e] JEU DE LETTRES

Trouvez un mot correspondant aux images :

4 carnets de 10 entrées au cinéma QUARTO à gagner.

*Envoyez votre réponse **avant le 31 décembre 2016** par le formulaire de contact du site Internet (www.ville-unieux.fr) ou sur papier libre à : Mairie d'Unieux - Jeu Concours - Place Charles Crouzet - 42240 Unieux. Les gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses et contactés directement par téléphone ou par mail.*

Réponses du jeu du bulletin municipal n° 42 : *NOMBREUX - AMERIQUE - BAC*

L'Unieux theque
Médiathèque d'Unieux

LECTURE
Les coups de coeur de la Médiathèque !

« L'archipel d'une autre vie » de Andréï Makine *(Seuil)*

1952, la fin du règne de Staline, l'extrême orient russe. Des soldats sont envoyés dans la taïga pour une simulation de troisième guerre nucléaire. Cinq d'entre eux verront leur mission transformée en une sorte de chasse à l'homme contre un évadé d'un camp. Parmi eux Pavel Gartsev, le personnage principal, le seul qui parviendra à rattraper le fugitif après une multitude d'aventures malencontreuses dans ce milieu naturel sauvage et hostile qu'est la taïga. Une surprise de taille attend Pavel au moment de la rencontre avec le fugitif et le cours de sa vie va en être changé. L'écriture est magnifique. Le style est vif, la narration a du souffle. On est emporté dans l'histoire et l'aventure. Une nature splendide et sauvage, la folie des hommes, mais aussi une profonde humanité…

« Les disparus du phare » de Peter May *(Le Rouergue)*

Bienvenue dans l'Écosse mystérieuse, majestueuse, sauvage et tempétueuse.
Un homme s'échoue sur une plage de l'Ile de Harris dans les Hébrides. En état de choc, transi de froid il ne sait plus qui il est ni ce qui lui est arrivé. Raccompagné par une voisine dans son cottage, il fouille sa maison en quête de sa propre identité. Par ses voisins les plus proches, il apprend qu'il était ici pour écrire un livre sur la disparition inexpliquée des gardiens de phare sur un îlot des Flannan. De mystères en rebondissements, Peter May nous entraîne dans une lecture captivante dès les premières lignes.
Paysages et atmosphère garantis dans cet excellent roman policier.

ANNUAIRE

Pompiers 18
SAMU 15
Police Secours 17
Police municipale 06.08.32.94.56

Mairie (Accueil / Etat civil) 04.77.40.30.80
Services techniques / Service de l'eau 04.77.40.30.90

Cinéma Théâtre Quarto / Culture / Animation 04.77.61.01.05
Médiathèque 04.77.89.42.65
Ecole de Musique Musi'Val 04.77.56.01.68

Pôle de Services *(Action sociale - Relais Assistantes maternelles - Navette SIDR - Animation séniors - Portage des repas...)* 04.77.40.29.60
Foyer résidence « Maison de l'Amitié » 04.77.56.24.08

Affaires scolaires 04.77.40.30.82
Service périscolaire / T.A.P 04.77.40.30.84
Crèche Pom' de Reinette 04.77.61.73.30
Centre social (4 - 11 ans) 04.77.56.00.99
C.L.A.J (12 - 16 ans) 04.77.56.08.71
Service jeunesse (à partir de 16 ans) 06.74.17.92.27

École maternelle du Bourg 04.77.56.18.76
École élémentaire du Bourg 04.77.56.04.74
Groupe scolaire du Val Ronzière 04.77.56.32.77
École maternelle de Côte-Quart 04.77.56.69.25
École élémentaire de Côte-Quart 04.77.56.13.30
École maternelle du Vigneron 04.77.56.27.54
École élémentaire du Vigneron 04.77.56.04.60
École privée Ste Lucie 04.77.56.73.64

PERMANENCES au Pôle de services

12 rue Etienne Visseyriat - 42240 Unieux

Tél. 04.77.40.29.60

SUR RENDEZ-VOUS

♦ **Mission locale Jeunes :**
Le jeudi après-midi de 13h45 à 16h30

♦ **PMI :** Le mardi matin de 8h45 à 11h30

♦ **Service juridique :**
Le 2e vendredi du mois de 8h30 à 11h30

SANS RENDEZ-VOUS

♦ **Vie Libre :** Le 3e vendredi du mois de 15h à 17h

MARIAGES

KRAFT Matias et CHAPELLON Leslie 02.07.2016
CONVERT Vincent et FERRAPIE Cécile 09.07.2016
GONTERO Xavier et MOUSSET Marine 09.07.2016
EZZAIDI Mohamed et RABTA Chaïness 16.07.2016
BURIANNE Pierre et MOUGENOT Elise 06.08.2016
NEDJARI Houcine et HAMIDI Dounia 13.08.2016
SIMONIN Cédric et CHANUT Amandine 27.08.2016
SIERRA Daniel et MAZARS Emilie 27.08.2016
CHALABI Essaïd et MRAH Yamina 03.09.2016
CLAIR Cédric et CORNILLON Marina 03.09.2016
CRESPI Fabrice et GARCIA Laurence 17.09.2016
IMBERDIS Rémi et DEFOUR Fanny 24.09.2016
FOURBON Michaël et MEKNASSI Mélanie 01.10.2016
ELKHALFOUNI Youssef et COSTARIGOT Héloïse 15.10.2016
KETTENRING Hervé et LIENART Elodie 29.10.2016

NAISSANCES

CATHEBRAS Mila : 01.07.2016
MOREL SCHEMBRI Dani : 08.06.2016
DEKHISSI HUNG Tayrin : 10.07.2016
FERRANTE Esteban : 11.07.2016
DOLMAZON FINOCCHIARO Sasha : 18.07.2016
SOMET Tom : 18.07.2016
VIDAL Valentin : 16.07.2016
MANDOUJ Samy : 19.07.2016
LEITERER Maël : 25.07.2016
LIéNART Ilyanna : 23.07.2016
DECHANDON Dimitri : 03.08.2016
REVELLI Loan : 06.08.2016
BEYDON NOUBOUA Lisa : 07.08.2016
MASSON Benjamin : 09.08.2016
AMIRACH Ariles : 11.08.2016
CHATAGNON Célia : 19.08.2016
LEON Micaela : 19.08.2016
KADDOUR Kaina : 25.08.2016
FAURE Emmy : 27.08.2016
CAPPALONGA Enio : 29.08.2016
RIVE Mila : 26.08.2016
DOÏMO Lucas : 27.08.2016
MASSARDIER Célia : 29.08.2016
PIARD Naomy : 09.09.2016
CHARPINET Jarvis : 15.09.2016
DOUARRE Lucie : 14.09.2016
BOUIX Lucie : 17.09.2016
ABDELKADER Abdallah : 21.09.2016
BARBIER Eloïse : 24.09.2016
DAURELLE Tyana : 26.09.2016
DUMAS Louka : 30.09.2016
DAVIER Simon : 02.10.2016
FOURNERIE Thomas : 03.10.2016
COTTIER ARCHER Nolan : 25.10.2016
RAABE Rudy : 31.10.2016
ROUCHOUZE Augustine : 01.11.2016
GBEDE Mawa : 08.11.2016

DÉCÈS

BOUARD Marie veuve BARNIER (46, Rés. J.-B. Mallard) 01.07.2016
BUGNAZET Roger (37, rue Jean-Jacques Rousseau) 10.07.2016
CHALINE Dominique (13, rue Salvador Allende) 12.07.2016
FLOTTE Jean (41, rue Holtzer) 13.07.2016
MILHE Guy (28, rue Joseph Dussauze) 29.07.2016
GRAND Paul (13, rue Président Allende) 04.08.2016
LANDON Joseph (35A, rue Emile Zola) 14.08.2016
LIPOWSKI André (11A, rue du Pdt Allende) 16.08.2016
HENRIQUES Antonio (Le Corbusier, 7e Rue (Firminy) 31.08.2016
BARTNIK Iréna née PAWELEC (11C, rue Pdt Allende) 27.08.2016
DANNENMÜLLER Lucien (9, rue Jules Verne) 03.09.2016
PÉREZ Michel (10 H, Hameau de la Paix) 05.09.2016
CARROT Bernard (15 J, rue Léo Lagrange) 11.09.2016
VIALLA Claudia (2, Chemin de Grillet) 19.09.2016
FAUVET Marie née CHAMBERT (24, rue Diderot) 15.09.2016
PEYRARD Michel (1A, rue du Panorama) 20.09.2016
SALANON Maurice (25, rue Thérèse Décline) 17.09.2016
BASSET Andrée née PERSEIL (8, place Déchandon) 28.09.2016
GROIN Jocelyne née MARTIN (10, rue Stanislas de Champeaux) 08.10.2016
KAYACI Kerziban née YALBURDAK (9, Impasse Léon Blum 05.10.2016
FORNASIER Marie-Thérèse née EYRAUD (12, rue Lieutenant Demore) 09.10.2016
THEREZIEN Anne née BONNET (31, rue Maxime Gorki) 15.10.2016
GONTARD Christiane née CARLIER (18, rue Jean Jacques Rousseau) 15.10.2016
HAG Josette née FAUVET (11 G, rue Salvador Allende) 31.10.2016
COURT Christianne née BARBOZA (5, rue Jean Jacques Rousseau) 06.11.2016
BARD Héléna née GWOZDZ (rue Albert Thomas) 12.11.2016

Les rendez-vous de fin d'année !

Séance ciné à prix mini !
Dimanche 18 décembre

Crèches de Noël
Eglise du Bourg d'Unieux

Les vitraux à l'honneur

Du 8 au 30 décembre 2016
Gratuit pour tous !

Vernissage
jeudi 8 décembre
18h
avec la chorale
«Si l'on chantait»

Par nos artistes locaux,
avec la participation
des enfants de l'Atelier Art'Ux

De 14h30 à 17h30
Samedi 10 décembre
Lundi 19 décembre
Mardi 20 décembre
Mercredi 21 décembre
Vendredi 23 décembre
Samedi 24 décembre
Lundi 26 Décembre
Mardi 27 décembre
Mercredi 28 décembre
Jeudi 29 décembre
Vendredi 30 décembre
Sauf dimanche 11 décembre
De 10h à 17h30

Le Marché de Noël
du Bourg d'Unieux

Dimanche 11 décembre 2016
à partir de 9h

En présence
du Père Noël,
de l'Arc en Ciel,
de nombreux exposants,
et de Louis Boulon,
Clown Expert en Jonglage!
(L'après-midi)

Le lieu

Conception / Réalisation : Service Communication - Mairie d'Unieux - Imprimerie SudOffset

NE RATEZ AUCUNE INFORMATION
INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER **D'UNIEUX**

Actualités,
infos utiles,
agenda culturel...
Toute l'information directement chez vous !

S'INSCRIRE >

SCANNEZ LE CODE CI-CONTRE
ou allez sur www.ville-unieux.fr